Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 21 (1870)

Heft: 4

Nachruf: Nicolas Joseph Kaiser, inspecteur forestier et ancien landammann du

canton de Soleure

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Journal Suisse

D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzhourg.

10 4.

Avril.

1870.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez D. Mesmer à Lenzhours. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. El. Landolt, professeur à Zürich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie Elegmen à Lenzbourg.

Nicolas Joseph Kaiser.

inspecteur forestier et ancien landammann du canton de Soleure.

A Soleure, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1869, M. N.-J. Kaiser, ancien landammann et inspecteur forestier du canton de Soleure, est mort à l'âge de 64 ans, après une longue et dou-loureuse maladie. Le 6 novembre, il fut accompagné par un très grand nombre de parents, d'amis et de connaissances jusqu'à Biberist, son lieu natal, pour y être enseveli dans le paisible cimetière, au milieu de ses frères et soeurs et de ses parents qui l'y ont précédé.

Sa vie et son activité n'ont pas présenté de ces traits saillants qui appellent forcément l'attention, mais pendant une longue période, elles n'ont pas été sans influence sur le canton de Soleure, et elles laisseront assez de traces pour qu'une courte notice consacrée à ce magistrat, qui nous a été enlevé trop tôt, ne soit pas sans intérêt pour beaucoup de lecteurs. Kaiser naquit en 1805, à Biberist, de simples et honnêtes agriculteurs qui étaient dans l'aisance; il fréquenta d'abord l'école communale. Son talent, son zèle et les progrès très marqués qu'il y fit, déterminèrent ses parents à lui faire faire des études pour une carrière libérale. Il y avait alors à Aarau, sous la direction du célèbre écrivain Henri Zschokke, une association d'hommes instruits qui enseignaient la science forestière et les mathématiques à des jeunes gens bien doués, pour en former des ingénieurs, des géomètres et des forestiers. C'est là que se rendit le jeune Kaiser.

Il suivit les cours avec une ardeur vive et constante, et ses progrès furent constatés par plus d'un excellent témoignage.

Après avoir subi avec succès dans son canton, un double examen sur l'arpentage et les sciences forestières, Kaiser pratiqua d'abord comme géomètre-arpenteur. Les plans qu'il leva à cette époque se distinguaient par une admirable exactitude et la beauté de l'exécution, aussi les autorités songèrent-elles bientôt à le mettre en position de vouer ses talents au service de l'Etat. Il fût nommé commissaire des dîmes; en cette qualité il rendit de très-grands services dans le rachat des dîmes, qui eut lieu en 1836, par l'impartialité et le talent avec lesquels il procédait aux calculs et aux évaluations nécessaires. En 1838, la place d'inspecteur forestier du canton de Soleure étant devenue vacante par suite de décès, Kaiser fut nommé à ces fonctions, qu'il remplit jusqu'en 1841.

Cette année-là le canton de Soleure vit se produire des mouvements politiques qui furent d'une haute importance pour l'avenir du pays. Plein d'enthousiasme et de courage, le jeune inspecteur forestier n'hésita pas à se ranger du côté du progrès en opposition aux tendances aristocratiques et réactionnaires, qui faisaient de grands efforts pour prendre le dessus. Dans les dernières années de sa vie, ses jeunes amis aimaient à l'entendre raconter, auprès d'un verre de vin, les souvenirs de cette époque agitée; il leur peignait jovialement l'expédition qu'il fit une fois à la tête d'une colonne de quelques centaines de campagnards, pour aller soutenir le gouvernement qui, dans un moment crítique, siégeait en permanence à la caserne.

En 1841, le Conseil d'Etat fut réduit à 9 membres, et Kaiser y fut nommé avec son ami Münziger, qui devint plus tard landammann, puis conseiller fedéral; il fut charge du département des forêts et conserva ainsi la direction de l'administration qu'il avait desservie.

Il était alors bien difficile d'introduire quelque régularité dans l'économie forestière des communes, qui étaient habituées à considérer leurs forêts comme une source intarissable, capable de fournir à toutes leurs dépenses ordinaires et extraordinaires; celui-là seul qui connaît ces difficultés est en état de se faire une idee des efforts et du mérite de l'homme qui, avec des moyens d'action très-limités et malgré des préjugés enracinés, a su frayer la voie à une économie forestière rationnelle. A ce travail vint encore s'en joindre un autre qui n'était pas d'une moindre importance pour l'Etat et les communes, savoir la régularisation des droits de propriété et du partage des forêts et des pâturages communaux; il fallait pour cela entreprendre des travaux d'arpentage très-pénibles et très étendus, et mettre fin à un grand nombre de conslits. La régularisation de servitudes très compliquées qui existaient dans les districts de Bucheggberg et de Kriegstätten, eut aussi lieu en grande partie dans cette période, et il ne fallut pour la mener à bonne fin pas moins d'efforts, de temps et de peines.

Toutes ces difficultés ne pouvaient être vaincues que par un homme d'une probité reconnue de tous, plein de franchise, impartial, animé et pénétré d'une vraie humanité, jointe à un inébranlable amour de la justice; toutes ces qualités se trouvaient réunies à un haut degré dans le défunt. Si, à l'heure qu'il est, il est possible de faire faire à l'économie forestière des progrès qui paraissent peut-être plus frappants et d'une portée plus grande, n'oublions pas que c'est Kaiser qui a posé les fondements et préparé le terrain, que c'est lui qui a mis la semence en terre, et cultivé les jeunes plants que nous voyons se développer à présent d'une manière si réjouissante.

Un autre idéal de la vie du défunt, c'est la correction des eaux du Jura, qu'il a travaillé à préparer pendant de longues années avec une persévérance, une intelligence et une habileté rares; il la voulait suivant le plan dont l'exécution vient d'être décrétée, après des peines inouïes pour vaincre une multitude de difficultés et concilier les intérêts les plus opposés.

Il a toujours représenté le canton de Soleure dans les nombreuses

conférences, qui ont eu lieu entre les Etats intéressés; il a su y prendre une position distinguée; la clarté de son exposition et sa persévérance ont contribué à faire remporter la victoire au plan qu'il avait reconnu être le meilleur. Quand nous-mêmes ou notre postérité, nous jouirons des bienfaits de cette belle entreprise, nous jetterons un regard reconnaissant sur le tombeau modeste de l'homme d'état dont la dépouille mortelle repose dans le cimetière champêtre de Biberist.

En remplissant les fonctions d'inspecteur forestier, Kaiser resta dans le Conseil d'Etat jusqu'à la révision de 1857; depuis la retraite de Münziger, il occupa la place de landammann en alternant avec M. Brunner. Tous ceux qui connaissent le caractère et la personne de Kaiser comprendront qu'il ne se soit pas rangé dans le parti de la révision. Mais c'est justement ce caractère qui l'a empêché de se montrer adversaire violent et passionné du nouvel ordre de chose. Calme, loyal et sans animosité, il a su juger et apprécier la révision, ses résultats et les autorités qui l'ont suivie. N'ayant pas été réélu au Conseil d'Etat en 1857, il fut nommé à la place d'inspecteur forestier, qui n'était plus réunie à celle de conseiller d'Etat et il l'occupa jusqu'en 1868. Différentes circonstances, probablement aussi le peu d'égards que l'on eut pour les services qu'il avait rendus, enfin les symptômes d'une maladie héréditaire dans sa famille qui se manifestèrent de plus en plus, l'engagèrent à donner sa démission, qui fut acceptée.

Dès ce moment la maladie se développa d'une manière extrêmement rapide chez cet homme qui avait été jusqu'alors si actif; il succomba enfin au mal, après avoir longtemps souffert.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter encore un instant sur les relations du défunt avec ses amis et ses connaissances. Kaiser était grêle et de petite taille; ces traits étaient marqués et pleins d'expression. Sous son front plein d'intelligence brillaient des yeux pleins de bienveillance et de gaieté, parfois aussi de malice.

Dans ses rapports avec tout le monde, mais particulièrement avec ses amis, Kaiser était un homme des plus aimables, qui faisait naître la gaîté dans toutes les sociétés. Toujours jovial, il mettait chacun à l'aise; son esprit pénétrant et son humour étaient une source intarissable de bons mots. Il fut pour sa famille un conseiller fidèle; il a eu plusieurs filles et des fils, dont l'un lui a été enlevé à un âge où il donnait les plus belles espé-

rances; un autre est devenu professeur. Il se montra toujours loyal et bon envers ses collègues et ses subordonnés, dévoué et prêt à se sacrisier pour ses amis; en un mot c'était un homme sans faudre, plein d'une vraie humanité dans les sentiments, les paroles et les actions. Son souvenir sera doux et béni chez tous ceux qui l'ont connu.

Paix et repos à sa cendre. (Nouvelles soleuroises.)

· Andrews (All values) (All v Bibliographie. (Fin.)

Wom Umger. Géologie des arbres forestiers d'Europe. I. Essences feuillues avec une planche. Grætz, Leuschner & Lubensky. 71 pages. Prix. 3. fr 20.

Cet ouvrage compare nos arbres feuillus à ceux qui vivaient en Europe à l'époque tertiaire; il indique les ressemblances de familles et les modifications d'espèce, et cherche à montrer que dans les temps anté-historiques, les plantes d'Europe se sont répandues dans toutes les directions. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos essences forestières liront cet ouvrage avec intérêt.

Souvenir du 50ème jubilé de l'académie d'agriculture et d'économie forestière de Hohenheim. Stuttgart, A. Müller, 1868.

Le 20 novembre 1868, l'académie de Hohenheim à fêté la 50ème année de son existence; c'est à cette occasion qu'on a distribué cet ouvrage, qui n'est pas entré dans le commerce de la librairie. La première partie contient un travail de Von Fleischer sur l'histoire de l'académie; la seconde est l'étude sur l'expropriation du sol forestier, que nous avons déjà annoncée; la 3ème est un rapport sur la station d'essais de Hohenheim.

Opel, docteur. Manuel de Zoologie forestière. A l'usage des forestiers, des propriétaires et des chasseurs, avec 18 gravures sur bois. Vienne, Braumüller 1869. 483 pages. Prix 13 frs. 35 cts.

L'auteur traite en détail des mammifères et des oiseaux (369 pages); il passe plus rapidement sur les reptiles et les insectes; l'ouvrage est écrit aussi bien au point de vue du chasseur qu'à celui du forestier. Ceux qui étudient spécialement les classes supérieures du règne animal le liront avec fruit.